



DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MAYENNE



Commission	COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE ET RÉGLEMENTAIRE	
Saison 2018-2019	Date : 28 Août 2018 - Séance ouverte à 17 h 30	PV n°3
Présidence	M. Nicolas POTTIER.	
Présents	MM. Claude BARRÉ, Christophe CHESNAIS, Pascal CORNU, Yvon DUPRÉ, Jean Paul NOUVEL, Pascal PERRET.	
Absents excusés	MM. Guy COUSIN (Président du District), Michel FAGOT, Christian LAFONTAINE.	

1. Adoption du Procès-Verbal

Le procès-verbal de la réunion du jeudi 26 juillet est adopté à l'unanimité.

2. Informations

Le Président informe la Commission de la démission de Christian LAFONTAINE. Remerciements pour son investissement pendant toutes ces années au service du football.

3. Composition des groupes

Nicolas fait le point sur les modifications des groupes de D4 en raison de l'inscription de nouvelles équipes.

- US ARON 4 => Groupe B
- US FORCÉ 3 => Groupe D
- Ent. ST OUEN DES TOITS 4 => Groupe E
- US LA BACONNIÈRE 3 => Groupe I
- Ent. CHAILLAND 2 => Groupe J

4. Dossier N°1 – 2018/2019

La Commission prend note du refus d'accession en D3 de l'équipe LARCHAMP-MONTAUDIN 2 à la fin de la saison 2017/2018.

Par conséquent la Commission décide d'appliquer l'article 5 alinéa 1 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors de la Ligue des Pays de la Loire.

... « Avant le 30 juin, tout club refusant l'éventualité d'une accession au niveau supérieur pour la saison suivante doit en faire la déclaration auprès du Centre de Gestion concerné par courrier recommandé ou par messagerie officielle. Les clubs qui refusent leur accession après cette date sont pénalisés d'une sanction financière dont le montant est fixé en Annexe 5 et ne peuvent prétendre à une accession à l'issue de la saison

suyvante. Les clubs n'ayant pas procédé à cette déclaration sont considérés comme acceptant le principe d'une accession au niveau supérieur la saison suivante ainsi que toutes les conséquences qui en découlent ».

La Commission informe le club de LARCHAMP-MONTAUDIN que son équipe 2 ne pourra pas accéder en D3 à la fin de la saison 2018-2019 si elle en avait la possibilité.

La Commission décide de ne pas appliquer l'amende prévue compte tenu que l'équipe concernée évolue dans le dernier niveau de compétition de District.

5. Divers

- La Commission propose au Comité Directeur les tarifs suivant en cas de forfait lors d'une rencontre de Challenge.
 - 23 € pour le Challenge A
 - 14 € pour le Challenge B
- La Commission décide de nommer des référents pour le suivi de la Coupe de District et des Challenges.
 - Coupe de District : Pascal CORNU
 - Challenge A : Yvon DUPRÉ
 - Challenge B : Pascal PERRET
- La liste des clubs engagés en Coupe de District et Challenge A et B sera publiée dès le 30 août.
- La Commission élabore le règlement de la Coupe de District et des Challenges A et B.
- Les tirages au sort de la Coupe de District et des Challenges A et B auront lieu le Mercredi 5 Septembre 2018 au siège du District de la Mayenne.

6. Tour de table

- Claude BARRÉ : Informations sur les réunions de la Commission Régionale Sportive et Réglementaire. Remerciements.
- Jean-Paul NOUVEL : Proposition de remise de ballon lors de l'Assemblée Générale du District.
- Christophe CHESNAIS : Réflexion sur une éventuelle animation du tirage du tableau final de la Coupe de District.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00

* * * * *

La prochaine réunion de la Commission Départementale Sportive et Réglementaire aura lieu sur convocation.

* * * * *

Le Président de la commission



Nicolas POTTIER

Le Secrétaire de séance



Christophe CHESNAIS